SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 MAI 2019
À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PRÉSENTS : Mmes Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM. Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller

ABSENTS : Bruno Gosselin, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er avril 2019
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et de la mairesse
6. Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018
7. Résolution : Nomination – Auditeurs pour 2019
8. Résolution: Mandat – Chargée de projet – Travaux municipaux 2019
9. Résolution : Mandat – Hydrogéologue – Puits – 7014, Royal
10. Résolution : Mandat – Ingénierie – Ancrage sculpture au quai
11. Résolution : Mandat – Nouvelles lettres patentes & nouveaux règlements généraux CNIB
12. Résolution : Achat – Îlots recyclage/ordures
13. Résolution : Adoption – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
14. Comptes à payer
15. Correspondance
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1332-19

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : 1333-19

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1er AVRIL 2019

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **1er avril 2019,** tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois d'avril 2019 : **10**
Coût des travaux **464 500.00** $

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

6. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Michelle Moisan, dépose le rapport financier tel qu'audité par la société de comptables professionnels agréés MALLETTE pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2018.

RÉSOLUTION NO : 1334-19

7. NOMINATION – AUDITEURS POUR 2019

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de nommer la société de comptables professionnels agréés MALLETTE S.E.N.C. comme auditeurs pour l'audit de l'année financière se terminant le 31 décembre 2019.

RÉSOLUTION NO : 1335-19

8. MANDAT – CHARGÉE DE PROJET – TRAVAUX MUNICIPAUX 2019

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans dispose d'un plan triennal d'immobilisations;

ATTENDU le Règlement municipal numéro 580-2019 sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE ce plan prévoit notamment l'exécution de travaux de rénovation du 7014 Royal (l'ancien presbytère), l'installation de toilettes publiques près du quai, l'installation d'un système d'alimentation électrique d'urgence par génératrice au bureau municipal et le réaménagement du quai de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, la réalisation d'un sentier nature sur le littoral;

ATTENDU QUE ces projets sont en route depuis plus d'un an et ne progressent pas selon l'échéancier escompté par le Conseil municipal et selon les attentes des citoyens;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite intensifier la préparation de ces projets et garantir leur réalisation dans des délais acceptables;

ATTENDU QUE compte tenu de son importante charge de travail découlant des activités courantes de la municipalité, la directrice générale ne peut disposer du temps nécessaire pour assurer la conduite de ces dossiers à un rythme accéléré:

Il est proposé par Gilles Godbout et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents :

- Qu'un contrat de gré à gré soit octroyé à madame Chantal Gingras à titre de chargée de projets;
- Que le conseil municipal fixe des objectifs précis en matière de budgets, d'échéanciers, de résultats et autres cibles à atteindre;
- Qu'elle tienne régulièrement informée la directrice générale de ses démarches et effectue une présentation mensuelle de son avancement au conseil municipal;
- Qu'elle collabore avec la directrice générale et les employés de la municipalité;
- Que le conseil municipal lui fournisse les moyens nécessaires pour lui permettre de mener à bien les projets qui lui auront été confiés.
- Qu'une somme maximale de 10 000 $ avant taxes en honoraires professionnels soit affectée à sa rémunération à raison de 115 $/heure tel qu'il appert dans son offre de service du 29 avril 2019.
- QUE les deniers proviennent de la TECQ 2019-2023 ou, à défaut, des fonds généraux de la Municipalité.

RÉSOLUTION NO : 1336-19

9. <u>MANDAT – HYDROGÉOLOGUE – PUITS – 7014, ROYAL</u>

ATTENDU QUE des travaux ont déjà été réalisés par AKIFER pour le puits au chalet des loisirs et que cette firme possède déjà une connaissance de l'environnement de la Municipalité

ATTENDU QUE les travaux de rénovation du 7014 Royal ont été décrétés et que l'étude hydrogéologique du puis s'avère nécessaire;

ATTENDU QUE cette étude fait partie du plan triennal d'immobilisations 2019-2021;

ATTENDU QUE les délais de plusieurs mois pour l'obtention des certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du ministère de la Culture et des communications (MCC);

Il est **proposé** par Nicolas Girard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'entériner le contrat donné à AKIFER selon leur offre de service portant le no. PR18-486 du 9 avril 2019 pour la somme de 11 625 $ et dont les deniers proviendront de la TECQ 2014-18.

RÉSOLUTION NO : 1337-19

10. <u>MANDAT – INGÉNIERIE – ANCRAGE SCULPTURE AU QUAI</u>

ATTENDU la bourse accordée à M. Guy Bel par le Conseil des arts et des lettres en 2018 dans le cadre de partenariat territorial, création, production et rayonnement;

ATTENDU QUE la Municipalité avait promis de contribuer la somme de 2 500 $ en biens et/ou services;

Il est proposé par Julien Milot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat de gré à gré à SDM Consultants pour valider la capacité structurale du béton du muret chasse-roues et évaluer les ancrages requis pour supporter l'œuvre de l'artiste Guy Bel intitulée 'La Volée d'Oies' pour une somme maximale de 2 500 $ et dont les deniers proviendront des fonds généraux.

RÉSOLUTION NO : 1338-19

11. <u>MANDAT – NOUVELLES LETTRES PATENTES & NOUVEAUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX CNIB</u>

ATTENDU QU'une entente hors cours entre le Club nautique et la Municipalité de Saint-Laurent est imminente;

ATTENDU QUE la rédaction de nouvelles lettres patentes et de nouveaux règlements généraux fait partie de cette entente;

ATTENDU QUE les procureurs de la Municipalité ont une connaissance complète du dossier et disposent de l'expertise nécessaire pour les rédiger;

ATTENDU QUE le Club nautique remboursera à la Municipalité, sur présentation de factures, un maximum de 2 500 $ plus taxes pour ce travail;

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer un mandat à MORENCY Avocats au montant de 2 500 $ plus taxes pour la rédaction des nouvelles lettres patentes et des nouveaux règlements généraux pour le Club nautique de l'Île-de-Bacchus.

RÉSOLUTION NO : 1339-19

12. <u>ACHAT – ÎLOTS RECYCLAGE/ORDURES</u>

ATTENDU la commande passée en 2017 à ce fournisseur pour des équipements identiques;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'en disposer une plus grande quantité sur les terrains municipaux;

Il est **proposé** par Nicolas Girard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à commander 6 ilots multimatières recyclage/ordure additionnels modèle BR Métal 80L Alum. IMM-EXT 2-80-A. Couleur veiné/cuivre pour la somme de 5 850 $ plus taxes provenant des fonds généraux.

RÉSOLUTION NO : 1340-19

13. ADOPTION – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2019-2024

ET de demande à la MRC de l'Île-d'Orléans de procéder à l'embauche d'un préventionniste afin d'évaluer les risques d'incendie des bâtiments, tel que stipulé dans le Schéma de couverture de risques, car, personne ne dispose de l'expertise, ni du temps nécessaire afin d'exécuter un tel travail.

RÉSOLUTION NO : 1341-19

14. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (20 619.06 $) et le paiement des comptes à payer (95 365.21 $) totalisant 115 984.27 $ pour le mois d'AVRIL 2019 et que la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1341-19.**

_____
Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

15. CORRESPONDANCE

La Villa Alphonse-Bonenfant a exprimé sa gratitude au conseil municipal pour son appui financier.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 1342-19

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 25.

_____	_____
MICHELLE MOISAN DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	DEBBIE DESLAURIERS MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».